

LA DÉMARCHE EN 4 ÉTAPES

De la demande de financement jusqu'à la certification

Préalable : Vous suivez la formation « *Prendre la Parole en Public avec efficacité* »

La mobilisation du CPF rend obligatoire le passage de la certification

INSCRIPTION

Vous devez créer un dossier de formation depuis votre espace personnel sur le site moncompteformation.gouv.fr

La création de votre identité numérique est un préalable obligatoire sur le site identitenumérique@laposte.fr

Après avoir choisi l'Organisme de formation certificateur Manèges : sélectionner la session de formation

Un entretien préalable sera programmé pour valider votre candidature

Pour les formations intra entreprise (salariés de la même entreprise) : nous contacter

Formation

En 2 sessions :

- Une première session de 2 jours consécutifs
- Une 3ème journée 4 à 6 semaines après la première session

Groupe de stagiaires de 4 à 6 personnes

Dans les locaux de la Sté Manèges (Nantes) et dans toute la France pour les formations en intra (salariés de la même entreprise).

Le tarif comprend les journées de formation, la documentation et le passage à la certification.

Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement ni les repas (conformément à la réglementation).

Certification

Devant un jury constitué de 2 référents de la Prise de Parole

- Mise en situation professionnelle : Présentation d'un sujet de votre choix pendant 30'
- Épreuve orale ; Jeu de questions / Réponse pendant 15'

Au regard de la discipline dispensée, les 3 jours de formation et la certification se font exclusivement en présentiel.

Sanctions

Validation si moyenne des notes $\geq 10/20$ et aucune note $< 10/20$

Rattrapage possible sur une nouvelle session si moyenne des notes $\geq 9/20$

Échec sans rattrapage possible si moyenne des notes $< 9/20$

Attestations de présence pour chaque candidat

Diplôme Manèges Conseil pour les candidats ayant réussis